

Madame, Monsieur,

Dans un contexte d'intensification des vagues de chaleur, la Ville de Marseille expérimente dès cet été un « Réseau Pause Fraîcheur » constitué de lieux pouvant accueillir ponctuellement du public pour se rafraîchir.

**>L'objectif du projet ?** Constituer un réseau de lieux privés accessibles au public offrant un espace de fraîcheur et de repos lors des épisodes de fortes chaleurs. Ce dispositif viendra compléter l'offre de lieux publics frais. Les lieux publics et privés seront réunis cet été sous une même dénomination, les « Pauses Fraîcheur ».

**>Quel calendrier ?**

- Du **mercredi 29 avril au dimanche 31 mai 2026 à 23H** : [inscriptions en ligne](#). Envoi du formulaire d'inscription à l'adresse mail suivante : [zones-de-fraicheur@marseille.fr](mailto:zones-de-fraicheur@marseille.fr)
- Courant juin : labellisation des lieux privés et communication grand public sur le dispositif

**>Qui peut candidater ?** Toute structure privée remplissant les critères énoncés dans le règlement peut candidater (notamment : mise à disposition de places assises, ventilation ou climatisation efficace, eau potable, accueil ponctuel sans obligation de consommation). Exemple : commerce, librairie, café, pharmacie, tiers-lieu, lieu de culte, lieu culturel, etc.

**>Quels types de lieux peuvent intégrer le réseau ?** Les lieux « Pause Fraîcheur » peuvent à la fois relever d'espaces intérieurs (ex : hall d'entrée, lieu dédié au sein du commerce, etc) ou d'espaces extérieurs (patio, cour intérieure, jardin, etc).

**>Quels avantages à rejoindre le réseau ?** Les lieux rejoignant le réseau bénéficieront d'une visibilité (référencement sur une carte interactive en ligne, communication par l'Office de Tourisme et lors des événements estivaux) et d'une formation "Gestes qui sauvent". Les structures associatives et les fondations pourront également solliciter une subvention pour l'achat de matériel de rafraîchissement via le [portail des subventions](#).

**→Pour en savoir plus ?** Un webinar d'information sera organisé le lundi 18 mai de 11H à 12H. Inscriptions [ici](#).

Nous tenant à votre disposition,  
Bien cordialement,

Ville de Marseille - Zones de fraîcheur  
Service Écologie urbaine et résilience  
Direction de la Transition Écologique et des Mobilités  
Direction générale adjointe Ville de Demain

